



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 66677

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la difficulté des négociations en cours entre la Caisse nationale des allocations familiales et l'État, concernant le financement de la prochaine convention d'objectifs et de gestion pour les années 2005 à 2008. En effet, après que l'Etat a fortement incité les CAF à développer de manière conséquente les structures « petite enfance » sur le territoire, les moyens financiers à attribuer aux CAF sur les quatre années prochaines vont être limités. Cette limitation de moyens financiers risque de remettre en cause l'aide que les CAF apportent financièrement à leurs partenaires (communes et communautés de communes), particulièrement dans les domaines de la petite enfance et du temps libre. Cela aurait donc une incidence financière négative, tant pour les partenaires habituels de la CAF que pour l'ensemble des allocataires. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour que la CAF puisse continuer à agir aux côtés des élus en cofinçant les services de proximité indispensable aux familles en difficulté.

Texte de la réponse

L'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) ont signé, le 26 juillet 2005, une convention d'objectifs et de gestion couvrant la période 2005-2008. Aux termes de cet accord, les dépenses de la branche famille en matière d'action sociale, qui visent notamment à financer des contrats enfance ou des contrats temps libre, progresseront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Cette progression a été transcrite par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006. La CNAF, tête du réseau des caisses d'allocations familiales, a fixé des orientations pour respecter à la fois les priorités d'action sociale des pouvoirs publics, en particulier l'accueil en crèches, et les objectifs de dépenses fixés par le Parlement, dans un contexte marqué par un déficit de la branche famille du régime général de la sécurité sociale qui a dépassé 1,3 MdEUR en 2005. Le Gouvernement partage, avec la CNAF, la volonté d'orienter par priorité les dépenses d'action sociale vers l'augmentation de l'offre de garde pour la petite enfance sur les territoires où les besoins sont les plus importants, tout en respectant les objectifs de dépenses fixés par la convention d'objectifs et de gestion et par le législateur.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66677

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5718

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6482